



Séance du Conseil Municipal  
En date du 23 novembre 2023

# PROCÈS-VERBAL

---

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, salle du Jumelage, à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 17 novembre 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Patrice POT étant secrétaire de séance.

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.

**Représentés :** Madame Aurélie CLAVEAU par Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON par Monsieur Laurent THARAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Patrice POT, Madame Christelle THORÉ par Madame Monique LE GOFF, Madame Stéphanie MERCIER par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Madame Amanda SABOURDY

**QUORUM : 21 (atteint)**

Monsieur René ARNAUD demande aux membres du Conseil Municipal si quelqu'un s'oppose au choix de Monsieur Patrice POT comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant formulée Monsieur Patrice POT procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Monsieur René ARNAUD demande à l'Assemblée si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

**LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT**  
Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023  
Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Délibération n°2019/30)

**BUDGET PRINCIPAL**

AMURBCIM	AMENAGEMENTS URBAINS CIMETIERE		14 214,01 €		
Date	Numéro	Libellé écriture	Imputation	Tiers	Montant
28/09/2023	E2023000658	REFECTION COUVERTURE CHAPELLE CIMETIERE	025 21316	ANDRIEUX	14 214,01 €

AMURBESV	AMENAGEMENTS URBAINS ESPACES V		4 972,64 €		
Date	Numéro	Libellé écriture	Imputation	Tiers	Montant
11/10/2023	E2023000700	AMENAGEMENTS ABORDS TIERS LIEU VEGETAUX PR MASSIFS	511 2128	PEPINIERES CHARENTAISES	4 136,00 €

AMURBVOIR	AMENAGEMENTS URBAINS VOIRIE re		67 176,00 €		
Date	Numéro	Libellé écriture	Imputation	Tiers	Montant
20/09/2023	E2023000624	REFECTION VOIRIE RUE DU FAUBOURG ST GEORGES	845 2315	EIFPAGE ROUTE	67 176,00 €

BATGEDIV	BAT GENERAUX DIVERS		12 702,58 €		
Date	Numéro	Libellé écriture	Imputation	Tiers	Montant
11/10/2023	E2023000699	TX DEMOLITION 2 GARAGES AV PR WILSON	020 2128	GAVANIER	12 702,58 €

EQSPLOISTA	EQUIP SPORTIF LOISIR STADE ARL		12 578,60 €		
Date	Numéro	Libellé écriture	Imputation	Tiers	Montant
20/09/2023	E2023000623	REFECTION D'UNE PARTIE DE LALLEE DU STADE ARLIQUET	322 2315	CMCTP	12 578,60 €

Monsieur René ARNAUD « Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur MARISSAL m'a dit qu'il avait une contrainte. Est-ce que vous voulez, Monsieur MARISSAL que nous passions les tarifs municipaux dès maintenant ? Cela vous permettrait de vous libérer et vous donneriez pouvoir si vous deviez vous absenter. Donc si personne n'y voit d'inconvénient, nous pourrions commencer par les tarifs municipaux du centre culturel Jacques Prévert et nous reviendrons après au FPIC. »

## AFFAIRES FINANCIERES

### ☛ Tarifs municipaux 2024 – Centre culturel Jacques Prévert

Monsieur Guy MARISSAL rappelle que la commission culture lors de sa séance en date du 27 septembre 2023, propose de faire évoluer la grille tarifaire de ce service pour l'année 2024. Il est demandé à l'Assemblée d'examiner cette proposition de manière anticipée, le vote intervenant généralement lors du Conseil municipal de fin d'année, en raison de la parution prochaine du programme culturel pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2024 les tarifs du centre culturel Jacques Prévert ainsi qu'il suit :

<b>Spectacles tout public (théâtre, concert, etc...) Plein tarif</b>	:	10 €
Réduit (collégiens, étudiants demandeurs d'emploi et abonnés)	:	6,80 €
Scolaire (6-12 ans)	:	3,10 €
Enfant (- de 6ans) sauf spectacles jeunes publics	:	Gratuit
<b>Spectacles jeune public</b>		
Enfants (- de 12 ans)	:	2,10 €
Adultes accompagnateurs	:	4,70 €
<b>Cinéma</b>	:	2 €
<b>Conférence</b>	:	6,80 €
<b>Exposition</b>	:	3,70 €
<b>Carte abonnement (nominative 1 an)</b>	:	9 €
<b>Pass Prévert (CCAS – forfait 8 entrées nominatif)</b>	:	5,30 €

Madame Martine POTTIER « Oui, une précision parce que je ne me souviens plus, nous avons dû envisager cette question lors d'une Commission Culture ? Le Pass Prévert forfait 8 entrées nominatif à 5,30 euros, c'est le pass ? c'est le prix de l'entrée ? je ne me souvenais plus. »

Monsieur René ARNAUD « Non il y a un forfait pour 8 entrées. C'est mis dans la délibération et donc c'est pour les bénéficiaires du CCAS. De mémoire, nous avons très peu de demandes, une ou deux, pas plus. »

Monsieur Guy MARISSAL « Oui c'est ce que nous avons dit en Commission Culture si vous vous en souvenez bien. En réalité nous nous étions posés la question de savoir si nous le maintenions ou pas puisqu'il n'y a pratiquement personne qui le demande. Nous nous sommes donnés une année complète pour voir si cela évoluait ou pas. Si personne vraiment ne les demande, nous finirons par le supprimer. »

Madame Martine POTTIER « Et c'était pour toute manifestation ? »

Monsieur Guy MARISSAL « Oui »

Madame Martine POTTIER « Merci et excusez-moi »

Vote : 28 pour.

Monsieur René ARNAUD « Monsieur MARISSAL, vous partez quand vous le souhaitez. »

Monsieur Guy MARISSAL « Oui c'est ce que je vais faire. »

Monsieur René ARNAUD « Avant que vous partiez vous nous dites à qui vous donnez pouvoir. »

Monsieur Guy MARISSAL « Je donne mon pouvoir à Marie-Annick D'ARDAILLON. »

Monsieur René ARNAUD « Monsieur POT vous pouvez noter le pouvoir ? Parfait. »

### **☛ Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) – Répartition du prélèvement entre l'EPCI et ses Communes membres – FPIC 2023**

Monsieur René ARNAUD expose que le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un fonds de péréquation horizontal financé par les collectivités du bloc communal. Prévu par la loi de finances 2011, il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Il est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux (communes et communautés), dont le potentiel fiscal agrégé (PFIA) par habitant dépasse un certain seuil. Les montants prélevés sont reversés aux ensembles intercommunaux défavorisés, classés en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen des habitants et de leur effort fiscal.

Ainsi, un ensemble intercommunal peut être tout à la fois contributeur au fonds et bénéficiaire.

Une fois calculé le prélèvement ou l'attribution au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre la Communauté et ses Communes membres en deux temps :

- premier temps : répartition entre la Communauté et ses Communes membres sur la base du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la Communauté,
- second temps : répartition de la part revenant aux communes sur la base du potentiel financier par habitant et de la population des communes.

C'est la répartition dite « de droit commun ».

Par dérogation, l'assemblée communautaire peut procéder à une répartition différente.

- une répartition « dérogatoire » adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois, selon des critères prédéfinis mais qui ne peut avoir pour effet de majorer de plus de 30% la contribution d'une Commune membre par rapport à la répartition de droit commun et de minorer de plus de 30% l'attribution d'une Commune membre par rapport à la répartition de droit commun ;
- une répartition « dérogatoire libre », sans aucune règle particulière, mais prise à l'unanimité du Conseil communautaire dans un délai de 2 mois suivant la notification du prélèvement ou du reversement ou à la majorité des 2/3 du Conseil de l'EPCI dans ce même délai avec approbation des Conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI.

En 2023, l'ensemble intercommunal du Val de Vienne est à nouveau contributeur au fonds de péréquation à hauteur de 216 533 € (rappel : 221 278 € en 2021 et 211 474 € en 2022).

- part EPCI : 74 637 €
- part Communes membres : 141 896 €.

Par délibération n° 74/2023 en date du 26 septembre 2023, le Conseil Communautaire a opté pour une répartition dérogatoire libre de la contribution au FPIC s'élevant à 216 533 € prenant en compte la part de l'EPCI soit 74 637 € répartie entre les 9 communes.

Répartition par le potentiel financier et le nombre d'habitant								
	Potentiel financier	% de répartition	Population DGF	% de répartition pop	Moyenne des %	Montant 2023 /communes	Part EPCI repartie	Montant après répartition /communes
Aixe-sur-Vienne	6 410 747	0,44	5 978	0,36	0,40	62 471	29 715	92 186
Beynac	511 524	0,04	789	0,05	0,04	4 985	3 064	8 049
Bosmie-l'Aiguille	2 651 966	0,18	2 658	0,16	0,17	25 843	12 704	38 547
Burnac	566 154	0,04	869	0,05	0,05	5 517	3 382	8 899
Journac	739 661	0,05	1 127	0,07	0,06	7 208	4 400	11 608
Saint-Martin-le-Vieux	673 706	0,05	974	0,06	0,05	6 565	3 891	10 456
Saint-Priest-sous-Aixe	1 265 967	0,09	1 869	0,11	0,10	12 337	7 398	19 735
Saint-Yrieix-sous-Aixe	312 866	0,02	462	0,03	0,02	3 049	1 829	4 877
Séreilhac	428 577	0,10	2 066	0,12	0,11	13 921	8 253	22 174
	14 561 170	1,00	16 792	1,00	1,00	141 896	74 637	216 533
<b>EPCI</b>			<b>16 792</b>				<b>74 637</b>	

Cette décision n'ayant pas recueillie l'unanimité des votes, il convient de la soumettre pour approbation aux communes membres de l'EPCI.

Monsieur René ARNAUD « Sauf erreur de ma part il y avait un vote contre en Conseil Communautaire. Si nous n'avions pas délibéré cela voulait dire que nous étions d'accord me semble-t-il mais nous avons fait le choix quand même d'affirmer notre volonté et de ne pas le faire par défaut. C'est pour cela que nous avons ce Conseil Municipal aujourd'hui. »

Le Conseil Municipal décide d'opter pour une répartition dérogatoire libre de la contribution au FPIC s'élevant à 216 533 € prenant en compte la part de l'EPCI soit 74 637 € répartie entre les 9 communes comme suit :

Commune	Montant prélevé Répartition dérogatoire libre
Aixe-sur-Vienne	92 186 €
Beynac	8 049 €
Bosmie-l'Aiguille	38 547 €
Burnac	8 899 €
Journac	11 608 €
Saint-Martin-le-Vieux	10 546 €
Saint-Priest-sous-Aixe	19 735 €
Saint-Yrieix-sous-Aixe	4 877 €
Séreilhac	22 174 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 533 €</b>

Monsieur René ARNAUD « Y-a-t-il des questions ? C'est la deuxième année que nous votons ?. »  
 Madame Dominique DELAGE « Nous n'avons pas voté l'année dernière parce qu'il y avait ... »

Monsieur René ARNAUD « Ah oui c'est la deuxième année que nous procédons ainsi avec la Communauté de Communes du Val de Vienne. L'an dernier effectivement il y avait unanimité le jour du vote en Conseil Communautaire. »

Monsieur Marc LIEBSCHUTZ « Vous pourriez nous rappeler quel était le montant de l'année dernière qui devient 92 186 euros ? »

Madame Dominique DELAGE « Nous étions sensiblement identique. »

Monsieur René ARNAUD « Il n'y a pas de modifications. Il y a un peu moins au niveau de l'EPCI mais c'est à la marge mais nous pourrions le préciser dans le compte-rendu pour que ce soit clair. »

Madame Dominique DELAGE « La différence elle est de l'ordre de la différence qui existe entre les 211 474 euros et les 216 533 euros donc c'est cette proportion là. »

Monsieur René ARNAUD « Le montant de la contribution évolue tous les ans. Là il a évolué un peu à la hausse mais pas dans des proportions très importantes. »

Le montant 2022 : 94 996 €
----------------------------

Vote : 28 pour.

## PERSONNEL

### ☛ Convention de mise à disposition de personnel – Résiliation anticipée

Monsieur Serge MEYER rappelle que par délibération n°2022/127 en date du 06 décembre 2022, le Conseil Municipal approuvait la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, pour effectuer l'entretien des locaux occupés situés 38 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne.

Par courrier en date du 27 septembre 2023, Monsieur le Président de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine informait la Collectivité, qu'en raison des grandes difficultés économiques rencontrées par l'Association (baisse des ressources et dégradation de la trésorerie), il était contraint de solliciter, de manière anticipée, la résiliation de ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal accepte de résilier la convention de mise à disposition de personnel, de manière anticipée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024

Monsieur René ARNAUD « Malheureusement, la Châtaigneraie Limousine a été amenée à licencier 2 personnes. Le personnel de la Châtaigneraie limousine ayant diminué, les locaux sont relativement grands et ils ont trouvé plus petit et moins cher ailleurs. Cela fait quand même partie de ce que la Communauté de Communes du Val de Vienne demandait, c'est qu'il y ait restriction des frais de fonctionnement de la Châtaigneraie Limousine. C'est nous qui en faisons un peu les frais. Maintenant nous allons être amenés à nous pencher sur la relocation de ce local. Si quelqu'un a une idée, nous sommes preneurs. »

Vote : 28 pour.

### ☛ Création de poste – Service Voirie-Propreté urbaine

Monsieur Xavier ABBADIE propose à l'Assemblée de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet afin de permettre le recrutement d'un Agent, par voie de mutation.

Depuis plusieurs mois, la Collectivité recherchait à remplacer un Agent du service Voirie-Propreté urbaine ayant bénéficié d'une mutation vers une autre Collectivité.

Un candidat présentant les compétences nécessaires pour l'occupation du poste vacant et pouvant être libéré de son employeur actuel au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et précise que les crédits seront inscrits au budget 2024 de la Commune.

Monsieur René ARNAUD « *Le service Voirie-Propreté urbaine va être au complet, pour peu de temps puisqu'il y a un départ à la retraite annoncé mais de cela nous en reparlerons. Nous avons bientôt un Comité Social Territorial et vous aurez ces informations à ce moment là. Cela fait longtemps que nous cherchons à recruter quelqu'un. Vous avez le nom de cette personne que je ne cite pas publiquement et qui arrive le 02 janvier.*

Vote : 28 pour.

## AFFAIRES DIVERSES

### **☛ Convention de mise à disposition de locaux – Résiliation anticipée**

Monsieur Serge MEYER rappelle que par délibération n°2022/108 en date du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal approuvait la convention de mise à disposition de locaux situés 38 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne auprès de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine.

Par courrier en date du 27 septembre 2023, Monsieur le Président de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine informait la Collectivité, qu'en raison des grandes difficultés économiques rencontrées par l'Association (baisse des ressources et dégradation de la trésorerie), il était contraint de solliciter, de manière anticipée, la résiliation de ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal accepte de résilier la convention de mise à disposition de locaux situés 38 avenue du Président Wilson 87700 Aix-sur-Vienne, de manière anticipée, à effet au 1<sup>er</sup> février 2024.

Vote : 28 pour.

### **☛ Effacement des réseaux lotissement de Chamboret - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Energies de la Haute-Vienne (SEHV)**

Monsieur Xavier ABBADIE expose que dans le cadre de son programme de travaux pour l'année 2024, la Commune d'Aix-sur-Vienne envisage de procéder à l'effacement des réseaux EDF, éclairage public et France Telecom sur l'ensemble des voies du lotissement Chamboret ; Le Syndicat Energie de la Haute-Vienne, sollicité par la Collectivité, accepte d'être partenaire sur ce projet.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur ce partenariat, tel que précisé ci-dessous :

#### **➤ Conditions techniques :**

Le SEHV fait procéder à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande du maître d'ouvrage et apporte assistance à ce dernier dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux.

Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention afin de faire procéder à l'étude complète et aux travaux.

#### **➤ Conditions financières :**

Les travaux sont réglés directement par le SEHV aux conditions du marché de l'entreprise. L'intégralité du marché s'applique à l'opération.

La commune rembourse le SEHV, sur le coût réel TTC des travaux, dans les conditions suivantes :

La commune s'engage à rembourser intégralement le SEHV au vu du certificat de service fait, sur présentation par le trésorier du SEHV du titre de recette correspondant, dans le mois qui suit la réception du titre de recette.

Il est par ailleurs prévu la possibilité pour le SEHV de présenter des demandes d'acomptes pour remboursement des prestations dès lors que 30% du montant de la convention a donné lieu à règlement aux entreprises titulaires de ces marchés. Ces acomptes seront établis par tranche maximum de 30%. Le solde étant effectué à la date de réception de l'opération.

Le SEHV émet un titre de recouvrement pour le solde dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux.

➤ Certificats d'économies d'énergies

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

Le Conseil Municipal désigne comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat, Energies Haute-Vienne concernant l'opération d'effacement des réseaux du lotissement Chamboret, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet et demande au Syndicat Energies Haute-Vienne de procéder aux études préalables à l'opération

Monsieur René ARNAUD « *Bien, donc après les rues de Tam et de la Pouge, nous avons un autre projet d'effacement des réseaux qui s'inscrit dans une demande plus globale de rénovation de la voirie dans le lotissement de Chamborêt qui en a bien besoin, nous en sommes conscients. Cette rénovation de voirie, j'avais toujours dit que nous l'envisagerions une fois que la déviation serait faite de façon à ce que nous puissions gérer le trafic différemment. La déviation est en très bonne voie. Le temps ne permet pas pour l'instant de réaliser la couche définitive en enrobé mais au printemps cette déviation devrait être opérationnelle. Nous nous engageons donc vers des travaux sur le lotissement de Chamborêt en commençant par les effacements de réseaux ce qui est assez logique dans l'ordre. Après nous verrons si d'autres réseaux ont besoin, nous consulterons tous les autres concessionnaires à ce moment là. C'est le même type d'opération que sur les rues que j'ai citées tout à l'heure.* »

Vote : 28 pour.

Monsieur René ARNAUD « *Dans la mesure où Madame CLAVEAU n'est pas là, Monsieur LIEBSCHUTZ faisant partie de la Commission Affaires scolaires je vais lui demander de présenter cette délibération.* »

☞ Signature d'une convention avec l'Education Nationale dans le cadre du projet de l'école Robert DOISNEAU « Notre Ecole, Faisons- La Ensemble »

Monsieur Marc LIEBSCHUTZ expose que dans le cadre de la démarche « Notre Ecole, Faisons- La Ensemble » lancée par le Conseil National de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles volontaires. Ces concertations ont donné lieu à l'élaboration de projets pédagogiques entraînant une transformation sur le bien-être des élèves, leur réussite scolaire, l'égalité des chances et pouvant s'inscrire dans le projet d'école.

L'école élémentaire Robert DOISNEAU qui compte près de 280 élèves, a engagé cette démarche au cours de l'année 2023 et cela a abouti à l'élaboration d'un projet validé par l'Education Nationale.

Les objectifs de ce projet intitulé « La pratique des jeux au service de la réussite et du bien-être des élèves » fixe les objectifs suivants :

- Agir pour le climat scolaire et le bien-être des élèves favorisant les interactions ludiques entre les élèves, en proposant des activités autres que celles habituellement pratiquées dans la cour
- Permettre à toutes et tous sans distinction d'avoir accès aux jeux
- Stimuler des apprentissages scolaires liés au langage, aux stratégies mathématiques, aux relations avec les autres



L'école Robert DOISNEAU bénéficie d'un financement pour mener à bien la réalisation de son projet au titre du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP) d'un montant de 4 500,00 €.

Cette subvention est octroyée pour financer l'acquisition de jeux, de supports pédagogiques et de rangements associés.

Le financement via le FIP se traduit par le versement d'une subvention à la Collectivité Territoriale dont relève l'école porteuse du projet. C'est la Collectivité qui doit assurer l'avance des fonds nécessaires à la réalisation des dépenses prévues.

C'est la raison pour laquelle, il convient de mettre en place une convention qui fixe les modalités de financement, et qui doit être signée entre la Rectrice de l'Académie de Limoges et le Maire de la commune d'Aixe-sur-Vienne.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec la Rectrice de l'Académie de Limoges telle que jointe en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier

Monsieur René ARNAUD « *le dossier a été construit par Monsieur CHAMINANT et le financement ne peut passer que par l'intermédiaire de la Collectivité. Dans les échanges que nous avons eus avec Monsieur CHAMINANT il est intéressant de savoir que les jeux qui pourront être achetés avec ce budget pourront servir aussi sur le temps périscolaire. C'était une demande des parents sur le temps périscolaire et cela a été mis en place et donc si nous pouvons avoir un financement c'est très bien. Voilà les éléments que nous pouvons rajouter.* »

Vote : 28 pour.

## QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Monsieur René ARNAUD « *Il ne faudrait pas que nous nous séparions sans échanger sur le projet présenté tout à l'heure. Tout à l'heure vous avez pu poser des questions mais maintenant il faut voir si vous êtes d'accord pour que ce projet puisse recevoir un avis favorable du Conseil Municipal auquel cas nous vous présenterions une délibération lors du prochain Conseil Municipal le 12 décembre. Qui souhaite s'exprimer par rapport à cela ?* »

Madame Martine POTTIER « *Je trouve qu'étant donné les enjeux énergétiques actuels c'est effectivement intéressant et important de pouvoir entendre un tel projet. Les limites que moi je pourrais craindre d'y voir, et c'était le sens de ma question de tout à l'heure c'était quand même la disparition, la mise en danger de l'activité agricole. Je n'ai pas trop d'autre avis sur la question si ce n'est que j'ai entendu que le projet est plutôt d'augmenter l'activité d'élevage par rapport à la parcelle concernée. Donc pour ce que je pourrais imaginer cela irait plutôt dans un sens favorable.* »

Monsieur René ARNAUD « *Effectivement nous sommes sur une parcelle qui à l'heure actuelle n'est pas exploitée autrement que pour récolter de l'herbe une fois par an. Donc nous n'allons pas contrarier une activité agricole, au contraire nous allons permettre de développer une activité d'élevage. Il y a des projets sur d'autres territoires, Monsieur CHASTAGNOL l'a évoqué, qui sont des projets purement financiers, sur de grandes surfaces avec des spéculations foncières et des grands groupes qui investissent sur des terres agricoles pour faire autre chose que de l'agriculture. Celui-ci ne me pose, moi personnellement, pas de problème effectivement.* »

Madame Martine POTTIER « *Il y a une autre question qui a été évoquée d'ailleurs, c'est la nature des matériaux qui composent les dispositifs eux-mêmes parce que c'est aussi une question. Il semble, enfin pour ce que j'ai compris, que c'était même relativement recyclable même si parfois la composition des matériaux fait que ce n'est pas si facile que cela de trier. Mais d'un autre côté il faut arriver à prendre le morceau par un bout et ne pas être trop puriste non plus.* »

Monsieur René ARNAUD « *Pour avoir assisté à une présentation du Secrétaire Général au Vigen, récemment, dans le cadre d'une manifestation qui avait été menée à bien avec la Chambre d'Agriculture, effectivement sur le recyclage, il y a moins de questions qu'il n'y en a eu à une époque. Il semblerait, mais je ne suis pas spécialiste, que les panneaux photovoltaïques se recyclent à un pourcentage assez élevé. Mais là je ne me permettrai pas d'avoir un avis technique, je n'en sais rien. Après, ce qui est rassurant dans ce type de projet, c'est que ce sont des pieux et que c'est réversible, c'était une condition. Ce n'est pas la même chose qu'un socle d'éolienne en béton, indépendamment de l'aspect éolienne, on aime ou on n'aime pas. Par contre il y a des nuisances sur les éoliennes qui peuvent être discutées. La prise en compte des riverains semble être faite avec ce recul. Pour être*

*tout à fait transparent ce porteur de projet était déjà venu précédemment avec le terrain complètement recouvert de panneaux photovoltaïques. Nous avons eu un débat dans le cadre de la révision du PLUi pour mettre cette zone en Npv (Naturel photovoltaïque). C'est une zone du PLUi qui permet de favoriser les projets photovoltaïques. Cela avait été non, au niveau du PLUi, parce que c'était compliqué de définir un nouveau type de zone. Je me tourne vers Monsieur MEYER qui avait assisté à plusieurs discussions à ce sujet. Là il revient avec un projet qui est amélioré, honnêtement, par rapport au précédent. Je vous engage à vous rendre sur place pour avoir une idée. S'il n'y a pas d'avis contraire, nous le proposerons au vote au prochain Conseil Municipal. Nous verrons quelle est la formulation du vote et dire que nous sommes favorables à ce projet. Après cela ne veut pas dire que nous délivrons quoi que ce soit, mais nous leur permettons d'aller plus loin. Il y a toutes les étapes qui ont été évoquées et qui sont à franchir bien évidemment. »*

*Monsieur Marc LIEBSCHUTZ « Moi, deux commentaires. Un commentaire qui est sur la production d'énergies renouvelables. Personnellement, et je pense que nous sommes nombreux à penser cela, nous n'avons pas bien le choix que d'aller dans cette direction là. Donc à choisir dans les types d'énergies renouvelables, probablement que l'hydraulique et le solaire sont les deux qui sont le plus facilement acceptables par les populations à la différence des éoliennes. C'est bien aussi que la Commune se positionne aussi dans cette direction. Donc moi je suis effectivement assez favorable. Le vrai risque pour moi par rapport à ce projet est la durée. Nous sommes sur des durées très longues, que ce soit pour la société qui va l'exploiter, sur l'exploitation agricole. Est-ce que dans 25 ans il y aura encore un agriculteur avec des moutons sur cette zone là, nous n'en savons strictement rien. Donc pour moi c'est le seul vrai risque mais aujourd'hui dans la position où nous sommes nous ne pouvons pas maîtriser ce risque là. »*

*Monsieur René ARNAUD « Je peux apporter un élément ... »*

*Monsieur Marc LIEBSCHUTZ « Les conventions qui sont signées dans tous les sens, mais qui les honoreront le moment venu ? »*

*Monsieur René ARNAUD « Il y a une somme qui est provisionnée au départ pour le démantèlement. Cela ne répond pas à toutes les questions mais dans ce type de projet, au départ il y a une somme qui correspond au démantèlement de la structure mais là nous sommes sur l'horizon de 30 ans. C'est-à-dire que nous n'avons pas le risque, me semble-t-il, d'avoir une friche industrielle, à un moment donné, avec des panneaux photovoltaïques qui ne produisent plus. »*

*Monsieur Cyrille PARRE « Après, le fait de l'avoir sur un système de pieux cela permet de se projeter sur un démantèlement plus facile que sur du béton. Si c'est dans 25 ans on tire et puis ... »*

*Monsieur Marc LIEBSCHUTZ « le zéro risque n'existe pas, donc à un moment il faut faire des choix. Et à un moment il faut faire des choix raisonnables. »*

*Monsieur René ARNAUD « Ok donc nous sommes plutôt globalement favorables à présenter une délibération et vous verrez la teneur de la délibération. Nous serons toujours à même de rediscuter à ce moment-là. C'est bon pour vous Madame DELAGE ? Il se proposent de nous envoyer des modèles de délibération. Vous regarderez de votre côté et nous verrons cela. »*

*Monsieur Xavier ABBADIE « Est-ce qu'il faut que nous soyons favorables ou est-ce qu'il faut que nous n'ayons pas d'objection ? »*

*Monsieur René ARNAUD « Je crois qu'il faut clairement que nous soyons favorables. »*

*Monsieur Xavier ABBADIE « D'accord »*

*Monsieur René ARNAUD « Nous allons voir, je voulais un débat d'abord et puis nous verrons après la type de délibération que nous vous soumettrons. »*

*Monsieur Xavier ABBADIE « Si je peux juste dire un mot sur le projet, sur le volet environnemental. Je ne pense pas qu'il y ait de soucis. Entre les pieux, l'inclinaison des panneaux, plein sud et à l'opposé des maisons d'habitation, je ne suis pas inquiet. Le bruit, les nuisances sonores je ne suis pas inquiet du tout. Par contre je pense que Monsieur GENESTE s'est un peu laissé aller dans le sens où il a parlé d'autonomie électrique. Là il ne faut pas rêver, dans son élan il s'est un peu laissé aller. »*

*Monsieur René ARNAUD « Je suis bien d'accord. »*

*Monsieur Xavier ABBADIE « Il s'est bien laissé aller parce que je pense que si nous n'avions que des panneaux photovoltaïques pour nous chauffer dans les prochains jours, nous risquerions d'avoir besoin de couvertures. C'était juste une remarque. »*

*Monsieur Cyrille PARRE « Je connais bien les lieux puisque c'est vers chez moi, je cours assez souvent là-bas. Effectivement au niveau du visuel en face nous avons juste la carrière de Pagnac qui donne un peu sur cet aspect là par rapport au soleil. Donc il n'y a pas de visuel en face, il y a le soleil et il n'y a rien sur cette terre. »*

*Monsieur René ARNAUD « La crainte que nous pouvons avoir, dans l'éblouissement, ce qu'évoquait Monsieur MARISSAL, ce n'est pas pour les riverains c'est une vision d'en face. En face il n'y a pas de village qui pourrait être impacté parce qu'effectivement la réverbération peut être une gêne. Juste un petit complément, vous avez sans doute entendu parler de zone d'accélération des énergies renouvelables. Nous allons donc être amenés à définir des zones sur notre Commune, comme toutes les Communes. Si nous étions favorables suite à délibération, cela*

*pourrait être un secteur que nous mettrions et qui permet de favoriser les projets. Le fait de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables permet de définir des zones d'exclusion. Cela veut dire que nous pouvons, sur la Commune, avoir une idée plus précise des endroits où nous voulons développer des projets. Nous serons donc amenés à reparler de cela plus précisément. La chargée de mission Plan Climat-Air-Energie Territoriale de la Communauté de Communes du Val de Vienne est en train de travailler pour donner une information complète aux Communes. La limite était le 31 décembre. Nous ne serons pas prêts le 31 décembre mais je crois qu'il n'y aura pas beaucoup de Communes prêtes le 31 décembre. »*

*Monsieur Marc LIEBSCHUTZ « L'autre interrogation que j'ai c'est l'enfouissement. Ils disent que pour relier ensuite la production à l'envoi de l'électricité sur le réseau, il y a de l'enfouissement, ces travaux là ... »*

*Monsieur René ARNAUD « Sont à leur charge. »*

*Monsieur Marc LIEBSCHUTZ « Oui mais c'est très lourd et très gênant au niveau du fonctionnement de la zone ou de la circulation. Quand ils vont faire les travaux pour installer les panneaux photovoltaïques ce sera en dehors de la route il y a peut-être des camions qui vont passer. Mais après pour faire tout l'enfouissement sur 9 kilomètres dont il parle, ça me paraît ... »*

*Monsieur René ARNAUD « L'idée c'est plutôt, mais cela c'est ENEDIS, d'aller sur la ligne qui n'est pas très loin et de traverser la route. Les 9 kilomètres ce n'est pas réaliste, vu la superficie. Il y aurait 30 hectares oui, mais sur 3 hectares ... Après l'autre sujet sur le photovoltaïque que j'ai évoqué c'est qu'il faut que les postes sources puissent l'absorber et là nous n'allons peut-être pas déborder là-dessus mais c'est un fait. »*

*Monsieur René ARNAUD « Petite info, malheureusement le club de basket a eu un accident avec le minibus de la Commune. Fort heureusement, il n'y a pas de blessé mais cela aurait pu être très grave. C'est un véhicule venant en sens inverse qui roulait sur la voie de gauche qui l'a percuté. Le chauffeur du minibus qui est le permanent du club a réussi à dévier donc la voiture n'est pas rentrée de plein fouet dans le minibus mais l'a pris sur un côté. La mauvaise nouvelle c'est que le minibus ne devrait pas survivre à cet accident et que cela va pénaliser un certain nombre de clubs. Le projet de remplacement du minibus n'est pas encore en commercialisation puisque nous n'étions pas pressés sur la commercialisation dans la mesure où celui-ci allait jusqu'au nouveau si je puis dire. La commercialisation prend bien au moins deux mois et ce n'est pas forcément la période la plus facile pour aller prospecter les annonceurs. Nous sommes donc dans une situation qui va être compliquée. Encore une fois cela aurait pu être bien pire et là tout le monde s'en sort bien. C'est de la casse matérielle, nous verrons l'impact en termes d'assurance. Ce n'est pas simple mais ce n'est que cela. »*

*Monsieur Cyrille PARRE « Il y a peut-être la possibilité pour la Commune de louer un minibus ne serait-ce que par rapport aux assurances. »*

*Monsieur René ARNAUD « Nous allons nous renseigner mais je ne pense pas que nous ayons ce dédommagement. »*

*Monsieur René ARNAUD « Dernière info puisque nous avons évoqué l'association sportive du Collège, le Département a attribué 2 673 euros à l'association sportive. Cela a été évoqué lors du dernier Conseil d'Administration du Collège. Cela va donc permettre de renflouer les caisses, si je puis dire. Et aussi, juste pour compléter ce qui avait été dit, il y a bien eu un contact entre le Principal du Collège et la Communauté de Communes du Val de Vienne pour faire passer le surcoût dû au fait que le Centre Sportif était indisponible et ceci a été transmis à l'assurance de la Communauté de Communes du Val de Vienne. Voilà, c'est pour donner une information. Cela ne veut pas dire que l'assurance va le prendre en charge mais par contre, contrairement à ce qui était évoqué tout à l'heure, nous savons que, j'avais pu échanger avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'assurance prise par la Communauté de Communes du Val de Vienne permet d'envisager le remboursement de frais engagés du fait de la fermeture du centre sportif. Après comment cela va être apprécié par l'assureur ... Nous savons que c'est possible mais est-ce que ce qui sera proposé pour telle ou telle association l'assureur va dire non cela n'a rien à voir ou autre. Nous sommes sur quelque chose de positif c'est-à-dire de prise en compte de la demande des enseignants d'EPS du collège. »*

*Madame Martine POTTIER « Une petite question, nous nous demandons où en était, je ne sais pas quel mot il faut utiliser, les projets, l'évolution des travaux de l'impasse du Challat ? »*

*Monsieur René ARNAUD « C'est une excellente question Madame POTTIER. Vous faites très bien d'en parler. J'aurais pu l'évoquer, il n'y a rien de secret. Il y a un énorme problème c'est que nous avons pris un bureau d'étude pour nous dire quelle était la structure qui devait être nécessaire pour conforter les immeubles. Donc à partir du rendu de ce bureau d'étude, nous avons lancé une consultation. Nous avons une entreprise qui a été retenue, l'entreprise MH Construction, mais comme chaque fois, et heureusement, l'entreprise MH Construction a fait travailler son bureau d'étude pour couvrir sa responsabilité. Le bureau d'étude de l'entreprise MH Construction n'était pas d'accord avec le nôtre, sur les dimensionnements, etc... Malheureusement, c'est le nôtre qui a tort. Il nous a envoyé un courrier laconique hier soir sans présenter vraiment d'excuses en disant on s'est trompé et il y a un surcoût qu'il nous a détaillé. C'est avec les tarifs du marché sauf que le surcoût est autour de 80 000 euros, voilà*

où nous en sommes. Ce sont les aléas mais nous ne savons plus quoi dire maintenant sur les chantiers. Quand nous discutons un peu partout, c'est toujours pareil. Là, nous sommes relativement déçus de ce bureau d'étude avec qui nous avons déjà eu l'occasion de travailler. Donc statu quo malheureusement pour l'instant, alors que tout était prêt. L'entreprise était prête à commencer. L'autorisation de la DIRCO était accordée, etc... Effectivement c'était annoncé pour les vacances de Toussaint. Donc je ne pense pas qu'avant Noël nous ayons quoi que ce soit ... »

Monsieur Michaël RUIZ-OLID « J'ai envie de dire limite tant mieux, puisque du coup il vaut mieux que cela ait été fait comme cela plutôt que le projet se lance et que derrière ... »

Monsieur René ARNAUD « Ah oui effectivement sauf que si notre bureau d'étude avait été efficace dès le départ nous aurions eu une offre qui aurait été plus chère et nous nous serions dits c'est cher mais ... Là quand nous misons sur quelque chose et qu'on nous met 80 000 euros, il faut y passer, pour la pérennité des bâtiments mais voilà. Vous avez bien fait d'en parler puisqu'effectivement nous allons avoir des demandes. »

Monsieur Michaël RUIZ-OLID « J'ai juste un appel à lancer. Comme l'a dit Gérard BRIOT, tout à l'heure, le 09 décembre il y a le téléthon et pour l'organisation nous avons besoin de bras. Donc si jamais autour de vous vous avez des gens qui veulent s'investir avec nous ils sont les bienvenus. »

Monsieur René ARNAUD « Nous avons lancé la com ? »

Madame Dominique DELAGE « Oui »

Monsieur René ARNAUD « Nous allons faire une relance »

Monsieur Claude MONTIBUS « Et pour compléter, il faut aussi annoncer le tournoi de ping pong à 20h30 le 1<sup>er</sup> décembre. »

Monsieur René ARNAUD « Tennis de table Monsieur MONTIBUS »

Monsieur Claude MONTIBUS « Pardon, tennis de table mais qui sera en faveur du téléthon. Comme à la pétanque il n'y avait pas tellement de participants, là ce sera couvert et au chaud dans le gymnase »

Le Maire

Monsieur René ARNAUD



Le Secrétaire de séance

Monsieur Patrice POT

